



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 559 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DU GROUPEMENT DES EDITEURS
DE PRESSE PRIVEE INDEPENDANTE DE CENTRAFRIQUE

Objet : Désignation d'un représentant du Groupement des
Editeurs de Presse Privée Indépendante de Centrafrique
au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant du Groupement des Editeurs de Presse Privée Indépendante de Centrafrique au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 560 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT DES COLLECTEURS
DE DIAMANT ET OR

Objet : Désignation d'un représentant du Syndicat des Collecteurs
de Diamant et Or au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant du Syndicat des Collecteurs de Diamant et Or au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 581 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A

MONSIEUR LE COORDONNATEUR DE LA PLATEFORME DES
CONFESSIONS RELIGIEUSES

Objet : Désignation d'un représentant de la plateforme des Confessions
Religieuses au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Coordonnateur,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant de la plateforme des Confessions Religieuses au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.



Simplicie Mathieu SARANDJI



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 562 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE COORDONNATEUR DES ONGS DE LA BONNE
GOUVERNANCE

Objet : Désignation d'un représentant des ONGS de la bonne
Gouvernance au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Coordonnateur,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

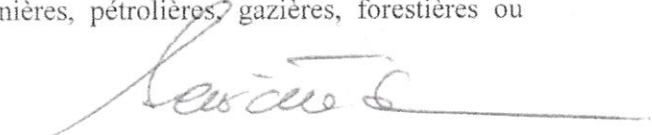
La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant des ONGS de la Bonne Gouvernance au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Bangui, le 08 SEPT 2016

Cabinet

N° 563 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ORDRE DES COMPTABLES

Objet : Désignation d'un représentant de l'Ordre des Comptables
au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant de l'Ordre des Comptables au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 564 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE COORDONNATEUR DE LA PLATEFORME POUR
LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Objet : Désignation d'un représentant de la plateforme pour la Gestion
Durable des ressources Naturelles et de l'Environnement
au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Coordonnateur,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des ressources Naturelles et de l'Environnement au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Bangui, le 08 SEPT 2016

Cabinet

N° 565 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ORDRE DES AVOCATS

Objet : Désignation d'un représentant de l'Ordre des Avocats
au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant de l'Ordre des Avocats au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.



Simplice Mathieu SARANDJI

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 566 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COALITION
CENTRAFRICAINE DE PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ

Objet : Désignation d'un représentant de la Coalition
Centrafricaine de Publiez Ce Que Vous Payez
au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant de la Coalition Centrafricaine de Publiez Ce que Payez au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 567 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL INTER ONG
EN CENTRAFRIQUE

Objet : Désignation d'un représentant du Conseil Inter ONG en
Centrafrique au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

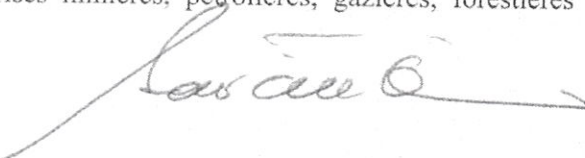
La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'un représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

Bangui, le 08 SEPT 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 568 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A

MADAME LA PRESIDENTE DU CENTRE INTERNATIONAL DES
FEMMES POUR L'ACTION ET LE DEVELOPPEMENT

Objet : Désignation d'une représentante du Centre International
des Femmes pour l'Action et le Développement au Comité
National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Madame la Présidente,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'une représentante du Centre International des Femmes pour l'Action et le Développement au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, la représentante ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI

Bangui, le 08 Sept. 2016

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 569 /PM. 16

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A
MADAME LA PRESIDENTE DU RESEAU DES FEMMES
PARLEMENTAIRES

Objet : Désignation d'une représentante du Réseau des Femmes
Parlementaires au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Madame la Présidente,

La République Centrafricaine s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la transparence dans les industries extractives.

La Norme ITIE demande aux pays qui mettent en œuvre l'initiative de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles notamment les licences, l'exploration, la production, la perception des revenus, leur répartition, les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

La République Centrafricaine a mis en place un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est l'organe décisionnel. Il est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, de superviser la mise en œuvre et de servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, voudrais-je, conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, solliciter la désignation d'une représentante du Réseau des Femmes Parlementaires au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret susvisé, la représentante ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.




Simplicie Mathieu SARANDJI